

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE**

**Catherine DE BENEDICTIS  
Géraldine COEFFARD  
Stéphane MAUREL**

***Huissiers de Justice Associés***

***Procès-Verbal de Constat***



**Le Mansard Entrée C 2ème étage 1, Place Martin Luther King  
13090 Aix en Provence  
Tel 04.42.52.54.06 Fax 04.42.52.54.01 Mail [contact@huissier-aix.com](mailto:contact@huissier-aix.com)  
Site [www.huissiers.aix.com](http://www.huissiers.aix.com)**

**Société Civile Professionnelle  
Catherine De BENEDICTIS  
Géraldine COEFFARD  
Stéphane MAUREL  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES**  
Le Mansard entrée C -  
01, Place Martin Luther-King  
13090 Aix-en-Provence  
Ligne directe Service Constat : 04.42.52.54.06  
Fax : 04.42.52.54.01  
[contact@huissier-aix.com](mailto:contact@huissier-aix.com)

EXPÉDITION

Référence : 433827 / 16-22-03-10317

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE  
DEPOT DE REGLEMENT DE JEU-  
CONCOURS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE *Jeudi Trois Mars à  
Dix-Huit Heures***

**A LA REQUETE DE :**

**Association RESPECT PRODUCTIONS** dont le siège social est 5 rue des Allumettes 13090 AIX EN PROVENCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié audit siège en cette qualité.

**LAQUELLE NOUS EXPOSE :**

Que l'association « RESPECT PRODUCTIONS » organise un Jeu Concours gratuit et sans obligation d'achat sur Internet dénommé « VICTOIRES DU REGGAE 2022 » à compter du 21 février 2022.

Elle nous requiert en conséquence afin de recevoir en nos Minutes, ledit Règlement complet de ce Jeu Concours.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

***Nous, Société Civile Professionnelle Catherine DE BENEDICTIS -  
Géraldine COEFFARD & Stéphane MAUREL, Huissiers de Justice  
Associés à la Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliée : Le Mansard  
entrée C - 01, Place Martin Luther-King – 13090 AIX-EN-PROVENCE***

Déclarons recevoir ce jour le JEUDI 03 MARS 2022 à 18h00, en nos Minutes, la pièce suivante :

**« REGLEMENT VICTOIRES DU REGGAE 2022 »**

Il s'agit d'un concours gratuit sans obligation d'achat.

Le jeu se déroule du 21 février 2022 au 13 mars 2022 inclus.

Il est réservé aux personnes disposant d'une connexion à internet et d'une adresse électronique valide. Un seul vote sera retenu par adresse électronique.

Le règlement comporte :

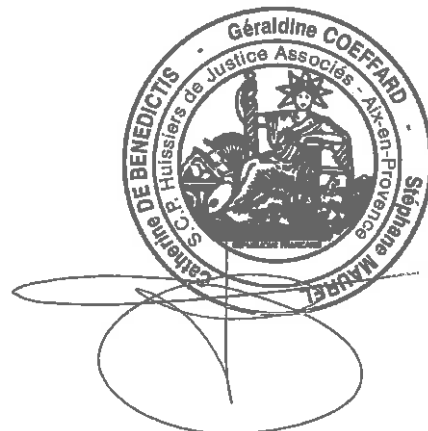
- treize articles, sur deux pages recto,
- une annexe, dite Annexe 2, sur une page recto, mentionnant les lots à gagner.

Nous avons joint ledit Règlement à notre Procès-Verbal de Constat.

Le tout en conformité avec les articles L 121-36 et suivants du Code de la Consommation.

*Plus rien n'étant à constater, nous nous sommes retirés et nous avons rédigé et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir à notre requérant ce que de droit.*

**Signé Maître Stéphane MAUREL**

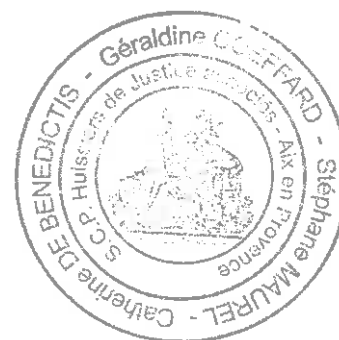


## REGLEMENT VICTOIRES DU REGGAE 2022

1. Le magazine <http://www.reggae.fr>, édité par l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence organise un vote, auquel est associé un jeu-concours, dans le cadre des VICTOIRES DU REGGAE 2022, qui ont lieu du 21 février 2022 au 13 mars 2022 inclus.

16 catégories sont proposées au vote des internautes:

ARTISTE MASCULIN FRANÇAIS / FRANCOPHONE DE L'ANNÉE  
ARTISTE FEMININE FRANÇAISE / FRANCOPHONE DE L'ANNÉE  
GROUPE FRANÇAIS / FRANCOPHONE DE L'ANNÉE  
ARTISTE MASCULIN INTERNATIONAL DE L'ANNÉE  
ARTISTE FÉMININE INTERNATIONALE DE L'ANNÉE  
GROUPE INTERNATIONAL DE L'ANNÉE  
ARTISTE AFRICAIN DE L'ANNÉE  
RÉVÉLATION DE L'ANNÉE  
COUP DE COEUR DU PUBLIC DE L'ANNÉE  
COLLABORATION DE L'ANNÉE  
SINGLE FRANÇAIS DE L'ANNÉE  
SINGLE INTERNATIONAL DE L'ANNÉE  
ARTISTE DUB / DIGITAL DE L'ANNÉE  
COUP DE COEUR DUB / DIGITAL DE L'ANNÉE  
SOUND / DJ DE L'ANNÉE  
FESTIVAL DE L'ANNÉE



2. Dans chaque catégorie, divers artistes ou singles sont nommés. Il est proposé aux internautes de voter pour un artiste/single maximum par catégorie. Il n'est pas obligatoire de voter dans toutes les catégories pour participer au vote (mais dans une seule catégorie au minimum).

3. Le vote se déroule du 21 février 2022 au 13 mars 2022 inclus.

Ce vote est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux personnes disposant d'une connexion à internet et d'une adresse électronique valide. Un seul vote sera retenu par adresse électronique.

4. Pour participer au vote, il suffit de se rendre sur le site <http://www.reggae.fr> et plus spécifiquement [https://reggae.fr/lire-news/19817\\_202202\\_VICTOIRES-DU-REGGAE-2022.html](https://reggae.fr/lire-news/19817_202202_VICTOIRES-DU-REGGAE-2022.html) du 21 février 2022 au 13 mars 2022 inclus, et de voter pour l'artiste/single de son choix, dans l'une ou les catégories de son choix. Il faut ensuite compléter son inscription et valider sa participation.

5. Les trois albums/artistes/festivals comptabilisant le plus de votes par catégorie seront dévoilés quelques jours après la fin des votes. Les artistes intéressés seront informés le jour même directement ou par le biais de leurs représentants.

6. Des lots sont mis en jeu (voir annexe 2) aux fins d'être gagnés par les votants. La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les votants enregistrés et validés. Les votants gagnants seront informés par mail entre le 13 mars 2022 et le 31 mars 2022. Le lot remporté par chaque gagnant fera également l'objet d'un tirage au sort.

7. Les participants au vote gagnants seront informés par mail du lot gagné. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, leur lot sera perdu. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, Respect Productions se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente.

8. Respect Productions se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écarter, suspendre ou annuler l'opération des VICTOIRES DU REGGAE 2022 sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

9. Respect Productions pourra annuler tout ou partie des votes s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation aux votes ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes à l'encontre des auteurs de ces fraudes.

10. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Respect Productions décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des mails de validation à une adresse erronée ou incomplète.

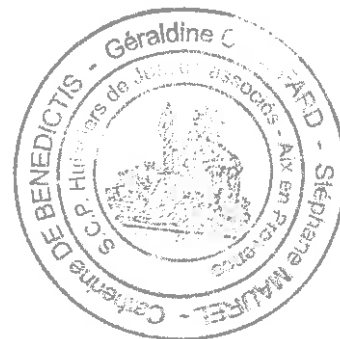
11. La participation au vote implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de l'arbitrage de Respect Productions pour les cas prévus ou non prévus.

12. Le présent règlement est déposé en l'étude S.C.P. MATHIEU M. DE BENEDICTIS C. COEFFARD G. MAUREL S. Place Martin Luther-King Le Mansard Entrée C 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2. Il peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Respect Productions, et publié par annonce en ligne sur le site précité. L'avenant est enregistré à la SCP dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au vote, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence.

13. Les données personnelles recueillies dans le formulaire de vote sont obligatoires. Elles sont destinées exclusivement à Respect Productions, aux seules fins de la prise en compte du vote, et de l'attribution éventuelle des dotations. Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés »), tous les votants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant sur simple demande écrite adressée à Respect Productions.



**ANNEXE 2**  
**LOTS**  
**VICTOIRES DU REGGAE 2022**



**Baco Music offre :**

- 5 exemplaires cds de Rien ne se tait - Danakil
- 5 exemplaires cds de Panorama - Volodia
- 5 exemplaires cds de Yard - Cheeko et Volodia
- 5 albums cds de Studio Reggae Bash 3 - Booboo'z All Stars

**IWelcom Promo Agency offre :**

- 5 exemplaires cds de Multiplicity - Charly B
- 5 exemplaires cds de Sound Therapy - Manjul meets FX & Yvo
- 5 exemplaires cds de Dia - Meta & The Cornerstones

**Musical Impact offre :**

- 1 lot de 10 exemplaires cds d'albums sortis par Irie Ites
- 5 exemplaires cds du Kaïa Riddim - Little Rock Sound
- 5 exemplaires cds de Positive Way - French Town

**Soulbeats Music offre :**

- 5 exemplaires cds de Soz Serye - Blakkayo
- 5 exemplaires cds de Human Supremacy - Takana Zion

**X-Ray Productions offre :**

- 5 exemplaires cds de Something Precious - Rakoon
- 5 exemplaires cds de #LoveBordel - Manudigital & Bazbaz

